Trente-et-unième Année. — N° 69 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 10 MARS 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 9 MARS 1886

LES SCRUPULES DE M. DE BISMARK

M. de Bismark est un grand homme d'Etat ; ce n'est à coup sûr pas un grand logicien. Même il ne doit guère se piquer de l'être, à voir le sans-gêne avec lequel il traite la logique. Il évolue avec une aisance et une désinvolture extrêmes, suivant les circonstances et les besoins du moment.

Longtemps on l'a vu parmi les adversaires de toute tentative d'établissement en pays lointain : il n'est pas aujourd'hui de gouvernement qui témoigne de plus d'activité coloniale que celui dirigé justement par M. de Bismark.

Le ministre qui n'aurait pas voulu risquer, il y a quatre ans, dans une expédition d'outre-mer la « carcasse d'un grenadier poméranien » a failli déclarer la guerre au sultan de Zanzibar, et a autorisé l'ouverture des hostilités contre nous ne savons plus quel roitelet océanien !

M. de Bismark était naguère une sorte d'antipape; il aspire maintenant à rehausser l'éclat et le prestige du Saint-Siège, qu'il a choisi comme arbitre du différend hispano-germanique !

Et pendant qu'au nom de la sûreté de l'Etat il pourchasse les socialistes, il demande, au nom du socialisme d'Etat, à instituer le monopole de l'alcool et une infinité d'autres monopoles qui feraient de la nation allemande une sorte d'immense phalanstère !

Mais où l'illogisme M. de Bismark prend des proportion épiques, c'est dans la façon de traiter le principe des nationalités. L'homme d'Etat prussien invoque ce principe quand il lui est utile, et le foule aux pieds quand il devient gênant, avec une égale imperturbabilité. Il a chassé l'Autriche de la Confédération germanique, détrôné le roi de Hanovre, médiatisé pas mal de principicules, annexé l'Alsace en vertu du principe des nationalités : mais, en même temps, en vertu d'un principe contraire, celui de la germanisation, il opprime, il violente les habitants du Schleswig, qui veulent rester Danois, et les habitants de l'ancien duché de Posen, qui veulent rester Polonais !

Aux Alsaciens, il dit : « Je vous ai pris parce que vous êtes Allemands ! » et aux Schleswigeois et aux Polonais : « Je vous ai pris pour que vous le deveniez ! »

Rien de plus éclectique, on le voit, que la philosophie de M. de Bismarck rien de plus commode que sa morale, de plus scrupuleux que son caractère !

La politique inaugurée par lui dans les provinces polonaises de la monarchie prussienne est un attentat inouï contre le droit et la justice. Depuis près d'une année, ce qui se passe dans ces provinces est inimaginable. L'œuvre de la germanisation commencé par la proscription en masse de tous les Polonais, sujets étranger; elle se poursuit à présent par la proscription de tout ce qui peut rappeler aux Polonais de la Prusse qu'ils ne sont pas Prussien.

Leur langue, leurs écoles, leur littérature sont rayées d'un trait de plume. il n'y aura plus d'autre littérature que la littérature allemande, d'autres écoles que les écoles allemandes, d'autre langue que la langue allemande! Et, pour combler la mesure, l'Etat se propose de consacrer plusieurs centaines de millions à l'achat des terres appartenant aux Polonais, c'est-à-dire à une entreprise de dépossession dont l'hypocrite légalité cache mal l'inqualifiable violence.

M. de Bismark croit servir les intérêts de son souverain et la grandeur de l'Allemagne. S'il est illogique dans ses moyens, il est persévérant dans son but. Mais, en admettant, comme le dit la *Liberté*, que le but puisse être honorable pour le patriote allemand, les moyens employés sont une tache pour l'homme d'Etat. En créant de toutes pièces un droit public européen et un droit des gens pour son usage personnel et ses fins particulières, M. de Bismark a fourbi un arsenal d'armes à deux tranchants. Elles servent aujourd'hui contre les Schlesvigeois et les Polonais qui ne veulent pas devenir Allemands ; elles peuvent servir demain contre les Allemands qui ne veulent pas devenir Russes.

NOUVELLES DU JOUR

Élections au conseil général

Deux élections au conseil général ont eu lieu hier dans la Seine-Inférieure. En voici le résultat :

Canton de Neuchatel

Inscrits	3.275
Votants	2.516
MM. de Janze, (droite)	1.237
Turquet, (gauche)	871
Godouet, (gauche	351

Il y a ballottage.

Canton est du Havre

Inscrits	7.018
Votants	2.948
M. le docteur Fauvel (gauche)	2.721
Bulletins nuls	170

M. le docteur Fauvel est élu.

Réunion des ouvriers et employés sans travail à Manchester

Manchester, 8 mars. — Hier a eu lieu le meeting des ouvriers, employés et commis sans ouvrage, que les sections locales de la Fédération démocratique socialiste avaient organisé. Environ 5,000 personnes y ont pris part. Tout s'est passé dans un ordre parfait. Le ton des discours prononcés est resté calme et circonspect.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité aux termes de laquelle le gouvernement est prié d'organiser le travail et de faire commencer les travaux publics utiles. L'assemblée s'est dispersée tranquillement.

L'enquête sur le parti conservateur

Paris, 8 mars. — La nouvelle donnée par le *Matin* disant que M. Clémenceau et consort avaient l'intention de déposer une proposition d'enquête sur l'organisation du parti conservateur, est démentie.

L'état de santé de M. le duc Decazes

Paris, 8 mars — L'état de santé de M. le duc Decazes, atteint d'une bronchite, inspire de sérieuses inquiétudes à ses amis.

Mort de M. Gougeard ancien ministre

Auteuil, 8 mars.— M. Gougeard, capitaine de vaisseau en retraite, ancien ministre de la marine, conseiller d'Etat en service ordinaire, est mort à Auteuil, des suites d'une affection dont il souffrait depuis plusieurs années.

Le conseil municipal de Toulon et les mineurs de Decazeville

Toulon, 8 mars.— Le conseil municipal a voté 500 fr. en faveur des mineurs de Decazeville.

En route pour Madagascar

Toulon, 8 mars. — Le transport *Nive* est parti pour Madagascar avec 60 passagers et 319 hommes d'équipe.

Un envoi mystérieux

Saint-Pétersbourg, 8 mars. — Une grande caisse adressée de Paris, au nom de l'impératrice de Russie et portant comme inscription : « Objets de toilette » a été remise il y a quelques jours au palais d'hiver. Le contenu n'a pas été examiné immédiatement, mais quand la cameriste et le valet de chambre ont ouvert la caisse, ils ont découvert sous un fouillis de dentelles le cadavre d'une jeune femme.

On télégraphia de suite à Paris, mais aucune indication n'est encore parvenue sur cet envoi mystérieux.

Les inondations en Espagne

Madrid, 8 mars. — Les inondations et les orages causent des pertes énormes en Espagne. Un télégramme d'Aranjuez annonce que le Tage a monté de 4 mètres. La surface inondée est immense et la panique générale.

Une grande tempête sévit aux îles Baléares et sur tout le littoral espagnol de la Méditerranée. Quelques naufrages sont signalés dans le golfe de Biscaye.

La rivière de Murcie a éprouvé une grande crue. On craint des catastrophes. La crue du Duero a augmenté.

Incendie à New-York

New-York, 8 mars. — Un incendie qui s'est étendu très rapidement a éclaté, ce matin, dans les docks de la ligne de bateaux à vapeur « Monarch » à Jersey-City. Ces docks sont remplis de marchandises européennes.

Deux vapeurs de la ligne « Monarch » ont été endommagés.

Un dépôt de la Compagnie du chemin de fer de l'Erie, attenant à ces docks, a été complètement détruit.

Incendie des docks de Jersey-City

New-York, 8 mars.— Dans l'incendie des docks de Jersey-City, la cargaison du vapeur égyptien *Monarch*, évaluée à 250 mille dollars, a été détruite. Les pertes totales causées par l'incendie sont d'environ un demi-million de dollars.

La Grèce et la Turquie

Londres, 8 mars. — Une entente demi-officielle a été conclue entre les puissances et la Grèce d'après laquelle la marine hellénique n'entreprendra pas d'actions de guerre contre la Turquie.

LES ÉVÉNEMENTS DE DECAZEVILLE

Le procès des mineurs arrêtés pour atteinte à la liberté du travail et apologie du meurtre de M. Watrin.

Villefranche, 8 mars.— Tribunal correctionnel. — Audience du 8 mars. — L'audience est ouverte à dix heures.— Les mineurs Clair, Laffont, Garrigue et Soubrié sont assis au banc des inculpés, les premiers pour atteinte à la liberté du travail, le dernier pour apologie d'un fait qualifié crime par la loi.

Me Maillard, avocat, député de Paris, défend Soubrié ; les autres mineurs sont défendus par les avocats de la région.

M. le procureur de la République siège en personne.

L'affaire Soubrié est appelée la première.

Trois témoins à charge précisent le sens des paroles prononcées par Soubrié dans une réunion publique tenue le 1er mars et au cours de laquelle ce dernier a dit qu'il fallait « watriner » quiconque trahirait les intérêts des ouvriers. Ces paroles constituent le délit prévu par l'article 444 du Code pénal.

MM. Basly et Duc-Quercy, témoins à décharge, déposent en faveur de Soubrié, et déclarent que les paroles incriminées n'ont point été prononcées comme elles sont rapportées par l'accusation.

Il est alors procédé à l'interrogatoire de *Soubrié*: les réponses faites par ce dernier sont étonnantes, et produisent sur le tribunal une impression des plus défavorables. On en jugera par les extraits qui suivent :

«... Les paroles que j'ai dites n'ont point le sens qu'on cherche à leur donner aujourd'hui : ce que je regrette de n'avoir pas dit plus clairement, mais ce que je déclare ici, C'EST QU'ON A BIEN FAIT D'ASSASSINER WATRIN. » *(Bruit prolongé.)*

M. le Procureur de la République prend la parole pour requérir une application sévère de la peine encourue, il n'a point de mal à démontrer que le délit est caractérisé et prouvé.

« Le ministère public, continue-t-il, a le devoir de s'élever contre les procédés de violence auxquels les ouvriers mineurs voudraient avoir recours; il n'y faillira pas, et poursuivra rigoureusement tous ceux qui, dans ce déplorable conflit, porteront le moindrement atteinte à la liberté du travail.

Me Maillard, défenseur de Soubrié, fait l'historique de la grève et s'étend longuement sur les événements dont elle a été accompagnée et suivie. Il nie que les paroles reprochées à Soubrié constituent un délit et demande l'acquittement pur et simple de son client.

Il termine en priant M. le président d'interroger de nouveau *Soubrié* au sujet des appréciations qu'il a émises sur le meurtre de M. Watrin : le tribunal verra ainsi combien l'expression a trahi la pensée de son client, et il reviendra sur l'impression que ses premières réponses lui ont fait ressentir tout d'abord.

Soubrié est alors rappelé.

Il déclare qu'il a obéi tout à l'heure à un mouvement irréfléchi et qu'il regrette au fond le meurtre de M. Watrin.

Le tribunal, après avoir délibéré quelques instants, rend un jugement dont je détache les attendus suivants :

Attendu qu'il résulte des débats que, le 1er mars dernier, Soubrié, après avoir encouragé ses camarades à continuer la grève, ce qui était son droit, a ajouté que, si quelqu'un trahissait, on le « watrinerait », que ces mots constituent une menace qui tombe sous l'application de l'article 414 du Code pénal ;

Attendu que le délit est caractérisé et que, soit qu'il s'applique à tous les ouvriers en général, soit qu'il regarde seulement les délégués, il justifie une répression ; mais attendu que les antécédents du prévenu sont excellents et que, d'autre part, il a regretté à la fois le propos délictueux qui lui est reproché et les événements du 26 janvier dernier, il y a lieu d'atténuer la rigueur de la loi et de l'appliquer avec modération.

Le tribunal condamne Soubrié à quatre mois d'emprisonnement.

Aussitôt après le prononcé du jugement, il est procédé à l'interrogatoire de Clair, Laffont et Garrigue, inculpés d'atteinte à la liberté du travail.

Le procureur de la République ne réclame pour Clair qu'une application modérée de la peine encourue.

Après une remarquable plaidoirie de Me Colombier, Clair et Laffont sont condamnés chacun à 20 jours d'emprisonnement.

Les débats de l'affaire Garrigue sont remis à 2 heures de l'après-midi.

**

On nous écrit de Paris : « On s'attend, ici, dans les milieux socialistes, à ce que la condamnation à quatre mois de prison prononcée ce matin par le tribunal de Villefranche, contre Soubrié, défendu par Me Maillard, et malgré les témoignages favorables de MM. Basly et Duc-Quercy, sera exploité par les meneurs pour empêcher la reprise des travaux et susciter une reprise de la grève. Sous ce rapport les prochaines dépêches de Decazeville seront intéressantes. »

***

Le *Cri du Peuple* publie l'appel suivant adressé par le groupe ouvrier de la Chambre « aux conseils municipaux de France » :

Citoyens conseillers,

Le conseil municipal de Paris vient de voter dix mille francs pour venir en aide aux ouvriers de Decazeville.

En présence de la misère qui sévit si cruellement là-bas sur les femmes et les enfants, nous serions heureux de vous voir vous associer à cet acte de solidarité.

A vous et à la République.

BASLY.— BOYER.— BRIALOU.— CAMÉLINAT. CLOVIS HUGUES.— PLANTEAU.— PRUDHON.

NAPOLÉON Ier A SAINTE-HÉLÈNE

Documents inédits

Il vient de paraître à Vienne de nouveaux documents d'un très-vif intérêt sur la captivité de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. Ce sont les *Rapports* du commissaire autrichien Barthélemy de Sturmer, chargé par l'empereur François de le tenir au courant de tout ce qui se passait dans l'île, et en particulier de donner au gouvernement de Vienne des nouvelles authentiques sur la santé du souverain déchu. Ces rapports vont de l'année 1816 à 1818 et ont été publiés à Vienne par les soins d'un attaché aux archives impériales, M. Hanns Schlitter.

M. de Sturmer n'est pas tendre pour Hudson Lowe, et sa correspondance achève de dessiner la physionomie d'un geôlier que l'on a essayer en vain de réhabiliter. « Plus on examine l'attitude de sir Hudson Lowe, écrit Sturmer à M. de Metternich, moins on comprend comment les ministres anglais ont pu s'infatuer d'un pareil individu. Si l'Angleterre tient à sa réputation de générosité et de loyauté, elle n'a pu faire un choix pire. L'Angleterre possède beaucoup d'hommes aussi dignes de confiance, aussi honnêtes et aussi incorruptibles que sir Hudson : mais il eût été difficile de trouver un homme plus maladroit plus extravagant et plus désagréable. Ses ennemis le tiennent pour méchant : pour moi, il n'est qu'*astucieux!* La plupart de ses actes sont le résultat de la bizarrerie d'un caractère sans pareil. »

Au bout de peu de temps, Hudson Lowe s'était brouillé avec tout le monde dans l'île. Napoléon le détestait, il se mit mal avec le médecin irlandais O'Méara, parce que celui-ci ne voulut pas espionner l'empereur. Enfin ses rapports avec les commissaires autrichien, russe et français, étaient fort tendus.

M. Sturmer estime que Lowe savait fort bien que les cruautés superflues dont il se rendait coupable envers l'empereur étaient le meilleur moyen de s'assurer la faveur du gouvernement qui l'avait envoyé à Sainte-Hélène. Tout acte contraire lui aurait coûté une situation lucrative et qu'il entendait garder.

L'attitude du gouvernement autrichien à l'égard de l'empereur n'était guère amicale. La nouvelle de l'arrivée de Napoléon à Sainte-Hélène, sur le *Bellerophon*, fut accueillie avec joie par le gouvernement autrichien. « Maintenant, écrivait Metternich à l'empereur François, nous pouvons compter sur une paix durable ; le centre de toutes les entreprises fait défaut. » Sturmer reçoit pour instructions d'éviter tout rapport non officiel, avec l'empereur et son entourage. Sa mission consiste simplement à s'assurer de *temps en temps* que l'empereur vit encore, et d'envoyer sur ce point un protocole à Vienne.

Il arriva d'ailleurs que l'accomplissement de cette tâche ne fut nullement facile. Sturmer passa deux ans à Sainte-Hélène sans être parvenu une seule fois à voir l'empereur. Napoléon protestait contre sa captivité et se refusa à recevoir officiellement le représentant de l'Autriche; il menaça même de brûler la cervelle à quiconque oserait forcer sa porte en cette qualité. Par contre, il fit tous ses efforts pour rencontrer Sturmer et sa femme, qui était une Française, chez des tierces personnes. Mais il était défendu à Sturmer d'approcher l'empereur autrement qu'en représentant de l'Autriche. Napoléon le fit inviter directement par le comte de Montholon à venir le voir pendant une de ses maladies, en exigeant que toutes ses paroles fussent transmises seulement à l'empereur d'Autriche. Mais Sturmer dut refuser. L'empereur François voulait éviter toute apparence de rapports avec son gendre, pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre. La présence seule de Sturmer inquiétait le gouvernement anglais, et Hudson Lowe regretta à plusieurs reprises « qu'il n'eût aucun pouvoir sur des commissaires étrangers « et qu'il ne put les faire pendre haut et court. »

Cependant, bien qu'il fût impossible à Sturmer d'approcher l'empereur, il parvint à obtenir régulièrement des nouvelles exactes sur sa santé et sa manière de vivre. Sturmer écrit en avril 1816 : « L'empereur se porte fort bien et il est à craindre qu'il ne vive longtemps. Personne ne peut deviner s'il a renoncé à tout ou s'il nourrit encore des espérances. On dit qu'il compte beaucoup sur l'opposition en Angleterre pour lui permettre de quitter Saint-Hélène. » Sturmer s'étonne de l'ascendant qu'exerce encore sur tous ceux qui l'approchent un souverain tombé, sans place et sans argent. « Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est le pouvoir que cet homme, prisonnier, entouré de gardes et de geôliers, a encore sur son entourage. Son orgueil que rien ne peut briser, le souvenir de sa puissance, le charme de son génie, l'air princier dont il ne se départit jamais, font que personne, même en tête-à-tête, n'ose lui refuser le respect qu'il exige. »

Les Français qui partagent sa captivité brûlent d'enthousiasme pour sa personne. « Je puis me consoler de vivre à Sainte- » Hélène, dit Las Cases, car j'ai le bonheur » d'y voir ce que le monde a de plus magni- » fique. » Napoléon continuait d'ailleurs à jouer à l'empereur. Les personnes qui dînent chez lui chaque dimanche doivent paraître en habits de gala. Avant le repas l'empereur passe l'inspection des toilettes de ces dames. Si elles lui plaisent, il fait des compliments, sinon il se fâche : « Qu'est-ce que cet accou- » trement ? Vous êtes habillée comme une femme de chambre. »

« Napoléon, raconte Sturmer, se lève à midi, déjeune et s'occupe jusqu'à trois heures; il reçoit à quatre heures les personnes qui viennent le voir. Puis il se promène ou sort dans une voiture, à six chevaux. A huit heures, il dîne : le repas dure trois quarts d'heure ; puis il joue et se couche : vers le milieu de la nuit, il se relève ; il travaille à son Mémorial avec l'aide du *Moniteur*. Il apprend l'anglais. Sa conversation serait intéressante, si on pouvait la suivre. S'il est bien disposé, il déclame dans la soirée devant son entourage ravi. Il prend de préférence le rôle de Néron dans *Britannicus* et d'Auguste dans *Cinna*, et s'efforce d'imiter le ton et les attitudes de Talma. Il joue aux échecs ou au billard. Parfois, il demande à madame de Montholon de lui faire entendre quelques airs italiens, que celle-ci chante d'une voix autrefois belle, mais qui est maintenant usée. »

Les rapports de Sturmer cessent le 7 juillet 1818. Le 29 novembre de l'année précédente, l'empereur François avait signé le rappel de cet envoyé, et l'Autriche fut représentée dorénavant à Ste-Hélène par le commissaire de Louis XVIII. A partir de ce moment Napoléon cessa de compter sur l'appui de l'Autriche et mit tout son espoir en Alexandre Ier, de Russie, qui avait ordonné à son représentant dans l'île de traiter l'empereur « avec tout le respect dû à sa grandeur passée. »

UN DRAMATIQUE DUEL

Paris, 8 mars. — Le bruit court qu'un double malheur serait arrivé vendredi à Vincennes. Un duel aurait eu lieu entre deux maréchaux des logis du 12e d'artillerie, 7e batterie. Ces deux jeunes gens, âgés de vingt-cinq ans tous deux, de bonne éducation et de famille aisée avaient conçu l'un pour l'autre une haine violente, terrible. Déjà à plusieurs reprises, ils s'étaient disputés et avaient dû se battre. Et cela pour une femme galante, demeurant à Vincennes.

Vendredi, à la suite de provocations, ils convinrent de se mesurer dans un duel. Ils ne demandèrent pas l'autorisation au colonel. Le duel eut lieu dans une chambre sans témoins. Chacun tira un coup de pistolet et les deux jeunes gens tombèrent mortellement frappés. Le médecin-major, constata que les deux balles avaient frappé au cœur. Ce dramatique événement a causé une très grande émotion dans la population de Vincennes. Les bruits les plus étranges circulent et samedi soir, une brasserie café-concert était gardée par la police. Les familles des deux victimes ont du être averties hier, l'une habite dans le quartier du boulevard Voltaire, l'autre dans le département du Nord.

LES CONQUÊTES DE LA RÉVOLUTION

Le tome IV de *l'Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française* de M. F. de Bourgoing, ancien ambassadeur de France, paraît demain chez Calmann-Lévy. Ce volume est précédé d'une remarquable préface de M. le duc de Broglie où nous retrouvons la hauteur de vues et de pensées et la grande science historique qui lui sont habituelles.

M. Camille Rousset nous avait déjà prouvé que les vainqueurs de Valmy étaient des soldats formés par la monarchie. M. le duc de Broglie nous montre, à son tour, que les négociateurs du traité de Bâle n'avaient point, eux non plus, surgi de la Révolution. « Il n'y a pas plus de diplomates improvisés que d'armée ou de *généraux sortis de terre par enchantement. Nil natura per saltum* ». La République, sur l'un comme sur l'autre théâtre, n'avait fait qu'hériter des forces accumulées et mises en réserve par la monarchie.

Les négociateurs de la paix de Bâle, Barthélemy, Bacher, d'autres encore avaient acquis sous la royauté, bien que dans des postes inférieurs, l'expérience, les lumières, la connaissance des grands intérêts européens, l'art de manier les hommes, dont ils firent usage au profit de la Convention.

« Malheureusement, la paix de Bâle ne fut point mise en œuvre avec le même esprit de sagesse et de discrétion qui avait présidé à sa conclusion. *On eut dit que les pouvoirs républicains*, qui en recueillaient l'honneur, avaient au fond de l'âme la conscience de ne l'avoir pas mérité, tant ils étaient enivrés plutôt que satisfaits, et tout leur orgueil, enflé sans mesure, fut pressé de compromettre le succès en l'exagérant.

Combien, ajoute M. le duc de Broglie, le sort de ces brillantes conquêtes de la République a été différent des accroissements de territoire, plus lentement, plus patiemment, mais plus sûrement, obtenues par notre vieille royauté !

Pendant trois siècles, il n'y a pas eu un des règnes de la maison de France qui n'ait été signalé par quelque acquisition nouvelle dont l'effet fut toujours de reculer notre frontière septentrionale pour éloigner de nous un dangereux voisinage. Les trois Evêchés, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, étaient comme autant d'étapes de la marche continue qui conduisait la France au terme naturel de son développement.

Si ces pas étaient lents peut-être, aucun du moins n'était jamais suivi d'un mouvement de recul.

Pendant toute la durée de la monarchie, jamais un pouce du terrain gagné n'a été perdu, jamais ce qui fut un jour français *n'a cessé de l'être*. C'est qu'après chaque extension opérée, la royauté marquait prudemment un temps d'arrêt pour s'assimiler ce qu'elle avait occupé et conquérir après le sol, le cœur de ses nouveaux sujets.

» Les conquêtes de la Révolution, au contraire, n'ont point respecté ce qui avait été fait sans son concours. « Ce qu'avait apporté le flux, a été emporté par le reflux, et si la République vit assez pour célébrer le centième anniversaire de 1789, deux provinces, la chair de notre chair, mêleront leurs pleurs à ces fêtes.

» C'est que les conquêtes révolutionnaires sont comme les gains fabuleux dûs à des spéculations aléatoires qui éblouissent un instant les regards, puis s'effondrent pour faire place à la ruine. Entre les mains de la royauté, la grandeur française était une fortune patrimoniale solidement assise, que chaque génération léguait à la suivante accrue par un esprit et une tradition de sagesse héréditaire. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE DE LA LAINE EN SILÉSIE

L'industrie lainière a pris un grand développement dans la Silésie autrichienne. A Bielitz-Biala à Jagerndorf se trouvent les plus grandes fabriques de laine de cette province.

On trouve encore de belles manufactures à Troppau, Odrau, Nicklasdorf et Skotchau, et des établissements de moindre importance à Wagstadt, Wigstadtl, Frendenthal, Olbersdorf, Rowersdorf, Engelsberg et Lichten.

Le nombre des établissements qui fabriquent des objets en laine s'élève à 435 ; 43 fabriquent du drap et des articles de fantaisie, filent et tissent la laine tout à la fois ; 2 font des fez turcs ; 1 des doublures ; 2 des articles de bonneterie. On compte 7 filateures de laine cardée (à façon), 24 teintureries et ateliers d'apprêt, 267 fabriques de tissage de moyenne et de petite grandeur et 88 fabriques de bas.

L'industrie de la laine emploie une force motrice de 4.000 chevaux-vapeur et occupe 12.000 ouvriers.

On compte environ 4.000 métiers de tissage, dont plus de 2.000 métiers mécaniques.

La matière première presque exclusivement employée, la laine, vient de Silésie, ou, par des intermédiaires nationaux, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique septentrionale, d'Australie, de Russie, de Hongrie et de Galicie.

Les peignons viennent tantôt d'Angleterre, tantôt de Belgique et de France; les laines artificielles, mungo, shoddy, etc., plus spécialement d'Angleterre ou d'Allemagne. Les selfactings viennent d'Angleterre ou de Saxe et les métiers à filer la laine peignée, de France, d'Alsace ou de Saxe. Les autres machines employées pour la fabrication du drap sont faites en Autriche et presque exclusivement en Silésie même.

Les produits de l'industrie lainière de la Silésie sont surtout le drap et les tissus de fantaisie. Durant les dernières années, la production moyenne de ces articles était de 250,000 pièces de 20 à 23 mètres, dont la valeur globale atteignait 20 millions de florins.

A Troppau et à Nicklasdorf, on fabrique, par an, 60,000 douzaines de fez pour la Turquie ; à Jagerndorf, 3 à 400,000 mille mètres de doublures; à Troppau, Wigstadtl, Odrau, Johannesthal, Rowersdorf, Engelsberg, Frendenthal et Lichten, des articles de bonneterie, entre autres, 50,000 douzaines de bas et 20,000 gilets de dessous ; enfin, à Frendenthal, Jagerndorf, Obersdorf et Wurbenthal, des flanelles, des couvertures et des tapis de table en demi-laine.

Les produits des fabriques silésiennes se divisent en deux catégories : l'article pour la consommation intérieure et l'article destiné à l'exportation.

Des articles d'exportation, dont la valeur s'élève à peu près à 5 millions de florins par an, une partie (les articles de mode à bon marché) se vend dans les provinces danubiennes. Une autre (les draps de billard et pour voitures de chemin de fer), en Italie. Quelques-uns vont en Amérique. C'est ainsi que 1,500 à 2,000 pièces de peignés sont dirigées vers les Etats-Unis et les gros draps bleus, vers le Brésil et le Pérou.

Cependant, le gros de l'exportation se dirige vers l'Orient, la Turquie et la Perse, depuis quelques années aussi vers les Indes et les îles de l'archipel Indien. Tunis et le Maroc n'en absorbent qu'une quantité minime.

Les draps turcs se fabriquent exclusivement à Bielitz et à Troppau.

L'exportation vers l'Orient et le nord de l'Afrique consiste presque entièrement en tissus unis apprêtés, teints en pièce ou en laine et d'une largeur de 1 m. 30 à 1 m. 40. Le drap teint en pièce était autrefois le principal article d'exportation. Aujourd'hui, on le fabrique moins.

Un autre article qui se fabrique en deux qualités et en quantités considérables et l'*Uso Gorlitz*. Les autres tissus teints en pièce fournis par la Silésie, sont des *sayas, sayatines, draps de Perse* et *Uso Reichenberg* ; parmi les marchandises teintes en laine, il y a lieu de citer les *Uso Louis*, les *draps d'Elbeuf* et les draps loutre. Toutes ces désignations ne représentent pas toujours des qualités bien distinctes ; quelques-unes sont simplement dues au mode de préparation (lisières, vignettes, broderies, etc...). Les fez de Troppau et de Niklasdorf s'expédient presque tous en Egypte, en Syrie et à Tunis. Les autres articles de laine, tels que doublures, flanelles, bonneterie, couvertures et tapis de table, se vendent dans le pays même.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision supprimant la délivrance des feuilles de route aux hommes des classes renvoyés dans leurs foyers.

Cette mesure débarrasse les comptables d'un travail considérable qui les surcharge au moment même où ils ont le plus d'occupation.

La feuille de route est remplacée par une mention spéciale portée sur le livret individuel à la partie interne de la couverture. C'est sur le vu de cette mention que les militaires libérés auront droit à la réduction du tarif sur les chemins de fer.

Jusqu'à épuisement des livrets actuellement en service, la mention sera portée à la main; plus tard elle sera imprimée.

Si, exceptionnellement, un homme ne pouvait recevoir son livret au moment de sa libération, il lui serait remis une feuille de route.

— Le ministre de la guerre fait démentir le bruit répandu qu'il serait procédé cette année à un essai de mobilisation. Il n'y aura en automne que des opérations préliminaires de mobilisation, telles que réquisition de voitures et de chevaux. On croit que ce sont des considérations extérieures qui ont fait modifier la résolution primitive du ministre de la guerre.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 7 Mars. — Le centre de dépression qui était hier à l'entrée de la Manche a passé cette nuit sur Paris, amenant une tempête sur toute la France. Il se trouve ce matin près de Besançon (738 mm) et des mauvais temps des régions N. règnent sur toutes nos côtes. Le baromètre monte rapidement sur l'ouest de l'Europe, il baisse dans le Sud et un minimum persiste en Laponie (735 mm).

La température est en baisse générale. Les extrêmes étaient ce matin de 17° à Memel et de -1- 15° à Malte.

En France, le temps est à la neige dans l'Est, à éclaircies dans l'Ouest et le Nord. La température va s'abaisser.

A Paris, hier, pluie, neige la nuit et ce matin. Baromètre très bas de trois heures du soir à minuit, puis hausse rapide.